

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 février 2013

Le L'an deux mille treize et le cinq février, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 26 janvier 2013.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur René BACUET, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés non représentés : Madame Catherine CHARLES ALFRED, Monsieur Julien LE ROUZIC, Madame Monique RIMBERT, Monsieur Régis VERON.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 8 décembre 2012. Le procès verbal de la séance du 8 décembre 2012 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

NETTOYAGE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er février 2013 le nettoyage de la salle polyvalente sera effectué par l'entreprise LC Nettoyage et multi services. Tous les lundis, un nettoyage complet sera effectué (hall d'entrée, salle, local "tables et chaises" et vestiaires, local bar, cuisine, sanitaires) et tous les jeudis un nettoyage simple (hall d'entrée, salle, sanitaires).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

SIVU DE LA PICOTERIE ADHESION VEUILLY LA POTERIE GRISOLLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Sivu de la Picoterie lors de sa séance du 10 décembre 2012 a délibéré pour l'adhésion des communes de Veully la Poterie et Grisolles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'adhésion des communes de Veully la Poterie et Grisolles.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

DISCONTINUITÉ TERRITORIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Préfet de l'Aisne concernant la Discontinuité territoriale entre la commune de la Celle sous Montmirail et la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie.

Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 22 décembre 2011 envisage un déplacement des limites territoriales entre les communes de la Celle sous Montmirail et Vendières afin de faire disparaître la discontinuité territoriale entre la Celle sous Montmirail et la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie.

Monsieur le Préfet envisage un projet d'un nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne proposant l'intégration de la Celle sous Montmirail à la communauté de communes susvisée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter contre la proposition de Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote contre la proposition de Monsieur le Préfet.

Résultat du vote : Ajournée

Votants : 9

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 5

Refus : 0

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 724,21 euros concernant le remboursement de la facture payé à l'avocat concernant une procédure en cours. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement du chèque désignés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

CONTRAT D AVENIR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat d'Avenir avec l'Etat à compter du 1er février 2013 et au 31 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire afin de signer toutes les pièces afférentes au Contrat d'Avenir.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

CDDL, CHANGEMENT FENETRES ECOLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour la programmation 2011-2013 pour le changement des fenêtres de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan de financement joint au dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

DETR 2013 CHANGEMENT FENETRES ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat pour le changement des fenêtres de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

CDDL SOL DEVANT LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour la programmation 2011-2013 pour la réfection du sol devant la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan de financement joint au dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

DETR 2013 TRAVAUX DE SECURITE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat pour les travaux de sécurité de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

CDDL CREATION D UN PARKING FACE A LA MAIRIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour la programmation 2011-2013 pour la création d'un parking face à la mairie.

Le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan de financement joint au dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

CDDL CREATION D UN POTEAU INCENDIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour la programmation 2011-2013 pour la création d'un poteau incendie.

Le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan de financement joint au dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

ACV CONTRAT DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper l'Agence Postale Communale d'un système de vidéosurveillance et de demander auprès du Fond Interministériel pour la Protection de la Délinquance (FIPD) une subvention.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de signer un contrat d'entretien et de maintenance du système de protection pour un montant TTC de 316,94 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions ci-dessus et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

CREATION DE VOIRIE ET NOM DE RUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une voirie ainsi que son nom autour de l'ancienne passementerie. Monsieur le Maire propose "chemin de la passementerie CAEN" après avoir pris contact avec la famille CAEN et leur accord écrit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

PASSEMENTERIE CHOIX DE L ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé une consultation d'entreprises pour la création du chemin autour de la passementerie. Lors d'une réunion de travail du Conseil Municipal, l'entreprise RVM a été sélectionnée pour un montant de 48 405,71 euros TTC. Monsieur le Maire propose de valider ce choix. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de l'entreprise RVM.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Questions et informations diverses

* Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne va mettre en place la levée des ordures ménagères. Une enquête va être menée sur la commune pour expliquer le procédé.

* Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier des Papillons Blancs pour la subvention versée. Pour le canton de Charly sur Marne, 2140 brioches ont été vendues pour un montant de 12 349,59 euros auquel il faut ajouter 1 877 euros de subventions communales.

* Monsieur SAROUL informe que le contrôle des poteaux incendie a été fait.

* Monsieur SAROUL informe que cette année nous avons acheté 20 tonnes de sel. Nous pourrions prochainement passer une convention avec la DVD à prix intéressant.

* Monsieur REGAL informe que l'incident électrique de ce jour sur la commune a été causé par des branches d'arbres non élagués par leurs propriétaires situé sur le poste "fosse fondue". Une partie du village a été coupée toute la journée.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de donner la parole au public mais qu'il s'y conforme volontiers, comme son prédécesseur, si cela permet un échange constructif et exempt d'agressivité. Ce qui n'est pas le cas ce 5 février compte-tenu de la teneur de l'intervention de Monsieur Nicolas CORDIER. Les propos ne seront donc pas consignés dans le compte rendu.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 11 février 2013, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Olivier DEVRON.

